

## DEPARTEMENT DU JURA

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## COMMUNE DE MONT S/S VAUDREY

## DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Paulette GIANCATARINO, Maire.

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
15	14	15

**Présents :** Bernard BERTHAUD, Joëlle CHAMOUTON, Gérard COUTROT, Bernard FRAIZIER, Paulette GIANCATARINO, Charline HUMBLLOT, Nicolas KOEHREN, Anne LAUNOY, Arnaud LAVIGNE, Christian MAGDELAINE, Didier MOMBOBIER, Maud MONANGE, Elisabeth POIROT et Emeline VALET

**Date de Convocation :**  
16/03/2026

**Absents :** Stéphanie CHEVANNE

**Date d'Affichage :**  
23/03/2026

**Pouvoir :** Stéphanie CHEVANNE pour Paulette GIANCATARINO

**N° : 2026/10**

**Secrétaire de séance :** Joëlle CHAMOUTON

**OBJET :**  
**Détermination du nombre de postes d'adjoints**

La maire rappelle que conformément à l'article L. 2122-1 du Code général des collectivités territoriales, il y a dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints ;

Le maire rappelle, par ailleurs, que conformément à l'article L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal, sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30% de l'effectif légal dudit conseil.

Ce pourcentage donne pour la commune de Mont-sous-Vaudrey, un effectif maximum de 4 adjoints.

Il vous est alors proposé la création de 4 postes d'adjoints.

Le conseil municipal, vu le Code général des collectivités territoriales et après en avoir délibéré, **décide** à l'unanimité des membres présents, la création de 4 postes d'adjoints au maire.

Ainsi fait et délibéré à la date susdite,  
Et ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme,  
La Maire, Paulette GIANCATARINO

